



Aouste sur Sye, le 09/10/2023

MAIRE DE EURRE
MAIRIE
Le Village
26400 EURRE

Affaire suivie par : Alexis PETROFF
Service : Environnement
Environnement@cccps.fr - Tél : 04 75 40 03 89

Nos Réf : EzGEDC231693
Objet : TRAITEMENT EAUX USÉES EURRE

Monsieur le Maire,

Le 6 juin dernier vous avez rencontré Gille MAGNON, Vice-Président à l'Eau et l'Assainissement de la CCCPS, qui vous a proposé une nouvelle convention de déversement des eaux usées de la commune de EURRE dans la STEP du Crestois, qui fait suite au renouvellement de la DSP.

À la suite de cette réunion, il est ressorti que vous souhaitiez que la convention de déversement reste basée sur les investissements et non sur le fonctionnement du service.

Par la présente, je suis contraint, d'une part par la réglementation en vigueur imposée par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite NOTRe), de mettre en place une tarification unique pour tous les usagers du service.

D'autre part, le PPI de la STEP est porté par le délégataire et nous n'avons pas d'investissement nouveau à porter en direct par la CCCPS.

Je vous propose donc une nouvelle fois, cette convention qui a été validée par la commune de DIVAJEU dans le respect de l'égalité de traitement des usagers du service public.

Je vous remercie d'avance pour votre réponse. Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Denis BENOIT
Président

Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

© 15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

☎ +33 (0)4 75 40 03 89 @ accueil@cccps.fr 🌐 www.cccps.fr

• AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD
• CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS
• LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS
• SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE